

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

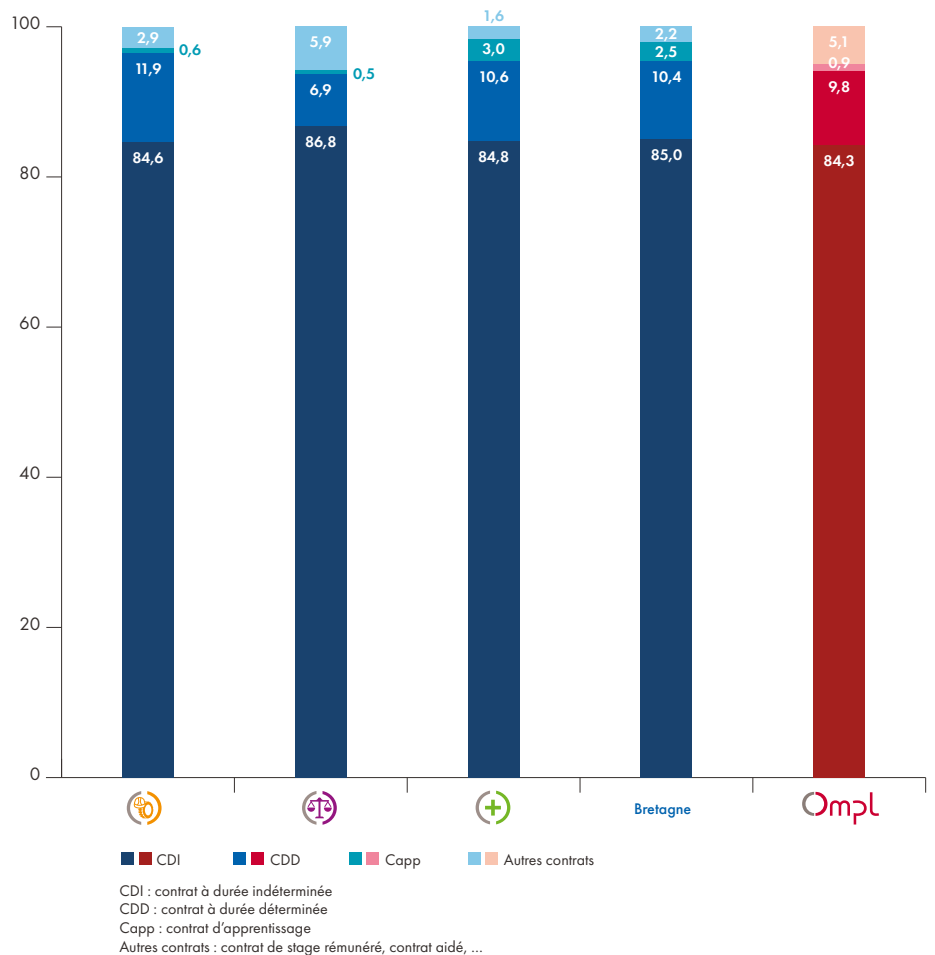


LARGE DOMINANCE DES CONTRATS PÉRENNES

Quel que soit le secteur, plus de huit salariés sur dix exercent dans le cadre d'un CDD (contrat à durée indéterminée).

Le secteur cadre de vie-technique se distingue par la plus forte proportion (11,9 %) de CDD (contrat à durée déterminée).

Répartition des salariés par secteur et type de contrat de travail (%)



Source: Insee, DADS 2019.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires libéraux



Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cabinets et cliniques vétérinaires



CDI : CONTRAT DE RÉFÉRENCE

- Dans le secteur cadre de vie-technique, la branche des entreprises d'expertises en automobile a plus souvent recours au CDI (95,5 %) par rapport à celles des entreprises d'architecture (83,4 %). Ce type de contrat reste néanmoins fortement représenté dans cette dernière branche.
- Dans le secteur juridique, la branche des cabinets d'avocats se distingue par une utilisation accrue des contrats « autres » (6,9 %). Il s'agit, en général, de stages rémunérés. D'autre part, les branches des offices de commissaires-priseurs judiciaires et société de ventes volontaires et des cabinets d'avocats recourent plus souvent au CDD (12 % et 7,7 % respectivement).
- Dans le secteur santé, les CDD sont surreprésentés dans les branches des cliniques vétérinaires (13,4 %), des laboratoires de biologie médicale (12,9 %) et de la pharmacie d'officine (10,7 %).

Répartition des salariés par branche professionnelle et type de contrat de travail (%)

	CDI	CDD	Capp	Autres contrats
	84,6	11,9	0,6	2,9
	83,4	12,8	0,6	3,1
	95,5	4,1	nd	0,4
	86,8	6,9	0,5	5,9
	94,8	nd	nd	5,2
	84,8	7,7	0,7	6,9
	83,5	12,0	nd	4,4
	94,5	3,6	nd	2,0
	84,8	10,6	3,0	1,6
	85,6	7,9	nd	6,6
	85,7	12,9	nd	1,4
	89,7	9,6	nd	0,7
	81,1	10,7	7,4	0,8
	83,3	13,4	2,3	1,0
Bretagne	85,0	10,4	2,5	2,2
Ompl	84,3	9,8	0,9	5,1

Source : Insee, DADS 2019.